

L'intégration par l'emploi des exilés, un chantier inachevé

— Dans un rapport, que La Croix publie en avant-première, le Service jésuite des réfugiés estime que la France est à la traîne sur l'intégration des demandeurs d'asile au marché du travail.

Il a fallu quatre ans pour que Aosama, Libyen de 36 ans arrivé en France en 2015, obtienne son statut de réfugié. « *Entre 2015 et 2017, j'ai passé mon temps à courir partout pour essayer de faire mes papiers, de me nourrir, de me loger et d'apprendre la langue mais c'était très difficile parce qu'il n'y a rien de prévu quand on n'a pas les papiers* », raconte cet ancien ingénieur météorologue.

Fin 2017 cependant, il rencontre le Jesuit Refugee Service (JRS) qui lui propose l'hébergement dans des familles d'accueil françaises et des cours de langue dans son école, accélérant son intégration. Sitôt sa demande d'asile aboutie, fin 2019, Aosama

a pu commencer une formation de boulanger, métier qu'il rêve à présent d'exercer quelque part dans un village du Massif central ou de l'Ardeche. À moins qu'il ne puisse un jour redevenir météorologue en France.

Le parcours des exilés pour trouver un travail est souvent laborieux en France. Annoncée en 2018, la stratégie du gouvernement pour l'intégration a pourtant impulsé de nombreuses initiatives en faveur de ceux qui ont obtenu le statut de réfugié. Mais

«Au sein de l'Union européenne, la France partage la dernière place avec la Hongrie pour l'accès effectif au marché du travail des demandeurs d'asile.»

à de rares exceptions près, elles concernent très peu les demandeurs d'asile. « *Cela repousse de plusieurs mois ou de plusieurs années l'intégration au marché du travail* », estime Irinda Riquelme,

responsable du plaidoyer à Jesuit Refugee Service (JRS).

Dans un rapport rendu public le 14 avril, que La Croix publie en avant-première, l'association catholique, forte de son expérience en matière d'hébergement et d'accompagnement, dresse le portrait d'une France à la traîne. « *Au sein de l'Union européenne, la France partage la dernière place avec la Hongrie pour l'accès effectif au marché du travail des demandeurs d'asile* », affirme JRS.

La loi de 2018 réduit certes de neuf à six mois le délai à partir duquel un demandeur d'asile peut travailler, mais, pour que ce soit possible, elle oblige l'employeur à demander une autorisation. Dans les faits, très peu le font.

JRS constate également que la France « *fait partie des cinq États (sur 23) qui refusent (aux demandeurs d'asile) l'accès aux formations professionnelles* ». Or, constate Irinda Riquelme, « *beaucoup de réfugiés ont déjà acquis des compétences professionnelles parfois informelles, qui pourraient leur servir pour travailler en France.*

Nous demandons donc à ce que ces compétences puissent être rapidement évaluées, y compris par des employeurs pendant des stages.

« *On pourrait imaginer des formations modulaires, qui prendraient la personne là où elle en est, complète Guillaume Rossignol, directeur adjoint de JRS. Parfois, il n'y a pas besoin d'un CAP de deux ans, quelques mois suffisent à consolider des compétences.* » Et de citer le cas de Mehdi, un réfugié iranien qui a appris à souder dans son pays et qui s'appête à recevoir un complément de formation pour être rapidement opérationnel.

Enfin, JRS indique que la France, qui a doublé ses heures de français pour les réfugiés, ne fait pas partie des « *16 États de l'Union européenne sur 23 qui mettent en place des dispositifs étiatiques avec des cours de langue pour les demandeurs d'asile* ». Or, « *si on veut que l'intégration soit rapide, il faut mettre le paquet sur les français dès que possible* », complète Guillaume Rossignol.

Nathalie Birchem

Elections régionales, la question de la « prime au sortant »

— Le maintien des élections régionales et départementales en juin 2021, dans le contexte de mesures sanitaires, fait craindre une accentuation des inégalités entre les sortants, s'inquiètent certains responsables politiques.

Maintenir les élections régionales et départementales en juin, et en même temps les reporter d'une semaine, les 20 et 27 juin au lieu des 13 et 20 juin 2021. C'est dans ce sens que l'exécutif a tranché, sollicitant l'appui du Parlement en organisant un débat avec vote à l'Assemblée nationale puis au Sénat les 13 et 14 avril.

Se pose dès lors la question de la campagne électorale en contexte de pandémie, limitant les contacts directs et les réunions publiques. Avec une crainte, exprimée par ceux qui plaident en faveur d'un report en octobre : que cette distance entre candidats et électeurs ne favorise les présidents en place.

« *Cette situation totalement inédite rendra inaudibles les candi-*

dats concurrents des élus en place, martèle la sénatrice UDI Nathalie Goulet, auteure en mars d'une proposition de loi pour le report et elle-même candidate en Normandie. La traditionnelle prime au sortant, se transformera sur le terrain en joker de réélection. »

De fait, les dix présidents de conseils régionaux qui avaient signé une tribune pour le maintien des élections en juin sont tous candidats à leur réélection.

Dans une récente lettre adressée au premier ministre, Richard Ferrand, président de l'Assemblée nationale, avait également plaidé en faveur d'un report, faisant valoir qu'« *en l'absence d'une campagne électorale où pourrait s'exprimer la rationalité d'un programme bien pensé et se révéler le charisme d'une personnalité encore peu connue, il est à craindre que la seule accoutumance ne l'emporte, et accroisse encore ce qu'il est convenu d'appeler la prime au sortant* ».

Allant plus loin, il y accusait même les présidents de région

candidats à leur réélection de vouloir profiter de ce contexte : « *Sans doute est-ce cette situation qui a poussé un nombre important de présidents de région à se prononcer en faveur du maintien du calendrier de juin* », écrivait-il. De fait, les dix présidents de conseils régionaux – six de droite, un du centre, trois de gauche – qui avaient signé une tribune pour le maintien des élections en juin sont tous candidats à leur réélection. Parmi eux figurait d'ailleurs l'unique chef d'exécutif régional étiqueté LREM, Ary Chalus (Guadeloupe).

« *Il n'existe aucun effet mécanique : l'expérience des municipales de 2020 a montré qu'un sortant pouvait bien entendu être battu, nuance l'entourage d'un des signataires. La question, ce n'est pas le sortant en tant que sortant, mais l'appréciation de son bilan, y compris son action pendant la crise.* » Selon lui, le report d'une semaine, avec un second tour le dimanche 27 juin, pourrait même avoir une conséquence négative sur la participation :

« *Après cette année éprouvante, tout le monde a envie de partir en vacances le plus tôt possible, sans oublier le départ du tour de France le samedi 26 juin!* »

« *Attention à ne pas se focaliser sur les régionales, avertit toutefois Frédéric Sawicki, professeur de science politique à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Il y a deux scrutins en même temps, les régionales certes, mais aussi les départementales, importantes dans les petites villes et les zones rurales.* »

Reste que pour ces élections dites intermédiaires, « *les campagnes ne sont pas décisives : les électeurs les utilisent pour sanctionner le parti au pouvoir, indépendamment de la qualité de la gestion locale, décrypte le politologue. Or, ce ne peut pas être le cas puisque LREM n'a par définition aucun sortant élu sous son étiquette.* » Bref, comme aux municipales de 2020, « *tout concourt à une grande stabilité* », au bénéfice des sortants de droite ou de gauche.

Laurent de Boissieu

essentiel

Justice — Violences du 1^{er} mai 2018 : Alexandre Benalla renvoyé en procès

Alexandre Benalla, l'ancien collaborateur d'Emmanuel Macron, déjà renvoyé en correctionnelle pour l'utilisation frauduleuse de passeports diplomatiques, sera également jugé pour « *violences volontaires* », « *immixtion sans titre dans l'exercice d'une fonction publique* » ou encore « *port d'arme* » et « *port public d'insigne* » non autorisé, en marge de la manifestation du 1^{er} mai 2018 à Paris.

Institutions — Réforme du Cese, l'alerte des Associations familiales catholiques

Dans un communiqué en date du 13 avril, les Associations familiales catholiques (AFC) alertent sur la diminution de la représentativité des familles au sein du Conseil économique, social et environnemental (Cese), dont la composition a été modifiée en janvier. Elles critiquent en particulier « *la part belle faite aux évolutions sociologiques, économiques, sociales et sociétales, réduisant les représentations traditionnelles.* » « *C'est le plus sûr moyen de renforcer la promotion des intérêts particuliers contradictoires, au détriment du bien commun dont notre pays aurait tant besoin.* »

Criminalité — Plainte pour faute lourde contre l'État après un viol

Les parents d'une jeune fille de 17 ans, violée en octobre 2020 en Isère par un homme en liberté conditionnelle, ont annoncé le 13 avril qu'ils assignaient l'État pour « *faute lourde* ». L'agresseur présumé a été mis en examen « *pour viol sur mineure et menace de mort* » et placé en détention provisoire. Condamné en 2018 à cinq ans de prison, dont un an avec sursis assorti d'une mise à l'épreuve, « *pour séquestration, violences et agression sexuelle* », le trentenaire avait été remis en liberté mi-2020.

sur la-croix.com

— **Loi séparatisme :**

le Sénat vote le texte

après l'avoir durci

— **Un numéro Vert pour**

protéger les mineurs